



ADEPAPE 29
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'ENTRAIDE DES PERSONNES
ACCUEILLIES EN PROTECTION DE L'ENFANCE
1 Bis Place de Locronan 29000 QUIMPER
Téléphone N° 02 98 64 91 11
Courriel : adepape29@wanadoo.fr
www.adepape29.fr

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

- AUX ETUDES -

- A LA FORMATION – A L'APPRENTISSAGE –

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

DATE DE NAISSANCE : LIEU

SITUATION FAMILIALE :

N° Téléphone Courriel :

Date d'admission et de radiation dans les Services de la Protection de l'Enfance :
(Pour une première demande, joindre une attestation de la Direction Enfance et Famille)

.....

BUDGET MENSUEL

RESSOURCES		CHARGES	
Bourses :		Loyer :	
Autres :		Charges :	
		Assurances :	
		Divers :	
TOTAL		TOTAL	

SCOLARITE - FORMATION

Années	Etablissements Scolaires Fréquentés	Diplômes Obtenus
N-3		
N-2		
N-1		

Rentrée N :

.....

Nom et Adresse de l'Etablissement, de l'Organisme de Formation :

.....

.....

Diplôme préparé –discipline :

.....

MOTIF DE LA DEMANDE

DATE
NOM DU JEUNE
SIGNATURE

AVIS DU TRAVAILLEUR SOCIAL :

DATE
NOM DU TRAVAILLEUR SOCIAL
ADRESSE, N° de Tél.
ADRESSE COURRIEL:
SIGNATURE

**LA DEMANDE D'AIDE FINANCIERE
- AUX ETUDES -
- A LA FORMATION – A L'APPRENTISSAGE -**

Pour présenter une demande d'aide financière aux études, à la formation, à l'apprentissage auprès de l'ADEPAPE 29 il faut remplir les conditions pour être adhérent(e) de l'Association :

- ✓ Avoir été confié(e) au Service de l'Aide Sociale à l'Enfance du Finistère et être présent dans le Service à l'âge de la majorité (18 ans)

Ou

- ✓ Avoir bénéficié d'un placement direct et être en placement direct à l'âge de la majorité dans le Finistère (18 ans)

Et/ou

- ✓ Avoir bénéficié d'un Contrat Jeune Majeur d'au moins deux ans consécutifs dans le Finistère

Les étudiants qui auront vingt et un ans entre le 1^{er} Avril et le 30 Juin de l'année scolaire en cours demanderont une dérogation pour la prolongation du contrat « jeune Majeur » jusqu'à la fin de l'année scolaire.

CONSTITUTION DU DOSSIER

- Compléter l'imprimé ci-joint avec le Travailleur Social de votre secteur ou de votre établissement scolaire.
 - Adresser une lettre de motivation à l'Association.
 - Adhérer à l'Association (cotisation annuelle minimum votée à l'Assemblée Générale).
- Joindre :
- *Attestation de la Direction Enfance et Famille précisant votre date d'entrée et de radiation dans le service de l'Aide Sociale à l'Enfance.*
 - Les trois derniers bulletins scolaires des trois dernières années.
 - Un certificat de scolarité ou de présence en formation.
 - La dernière attestation CAF et la dernière déclaration fiscale de revenus

La demande d'aide financière aux études, à la formation, à l'apprentissage sera présentée au Conseil d'Administration de l'ADEPAPE 29.

L'adhérent(e) bénéficiaire de cette aide financière aux études, à la formation, à l'apprentissage, s'engage à informer le Conseil d'Administration de l'Association du déroulement de l'année scolaire, de la formation, de l'apprentissage.

Le Conseil d'Administration se réserve le droit de revoir la demande du bénéficiaire en cours d'année.

Le montant maximum de l'aide est fixé au montant du RSA socle en cours, le montant maximum de ressources y compris l'aide accordée par l'ADEPAPE 29 est fixé au montant du seuil de pauvreté en cours.